



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°65_CC_2025_CCDS

ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION AUTOUR DE LA CULTURE AMÉRINDIENNE

Séance du 24 juin 2025

Date de convocation : 19 juin 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville d'Iracoubo, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Candida MARTINEZ, Martine PAPAIX

Absent excusé ayant donné procuration :

Yves VANG à Céline REGIS

Michel-Ange JEREMIE à Fidélia BOCAGE

Céline ZULEMARO à André Roland BERTHIER

Absents excusés :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Francine GANE, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Alain YANG

Absents non excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRE**.

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à approuver l'organisation et le financement au budget 2025 d'une journée d'animation autour de la mise en valeur de la culture amérindienne à Iracoubo le 30 août 2025.

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de culture, la Communauté de Communes des Savanes (CCDS) souhaite promouvoir la richesse et la diversité culturelle du territoire des Savanes.

Après la culture créole en 2023 à Sinnamary et bushinengue en 2024 à Kourou, pour cette nouvelle édition, c'est la culture amérindienne qui sera mise en lumière, en mettant en avant ses expressions artistiques, sa musique, ses traditions et ses valeurs.

L'objectif principal de cette manifestation est de sensibiliser le public à cette culture, tout en promouvant le respect, la diversité traditionnelle des différentes communautés amérindiennes, le dialogue interculturel et le partage d'expériences.

Le programme de la manifestation comprendra plusieurs activités :

- Podium d'animation : des spectacles de musiques, danses et chants traditionnelles amérindiens seront proposées.
- Exposition artisanale : des stands présenteront divers objets traditionnels et des informations sur l'histoire et les coutumes de la culture amérindienne.
- Conférences : des débats seront organisés autour de l'histoire et des traditions amérindiennes.
- Dégustations culinaires : des stands proposeront une variété de plats traditionnels permettant aux visiteurs de découvrir les saveurs de la cuisine amérindienne.

Il vous est proposé d'approuver l'organisation de cette manifestation culturelle pour un montant de **40 000,00€ (quarante mille euros)**, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Animations	28 000,00€	CCDS	40 000,00€
Communication	5 000,00€		
Transport	4 000,00€		
Logistiques	2 000,00€		
Imprévus	1 000,00€		
TOTAL	40 000,00€	TOTAL	40 000,00€

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE l'organisation de la manifestation autour de la culture amérindienne qui se tiendra le samedi 23 août 2025 à Iracoubo dans le cadre « des journées des peuples autochtones » pour un montant de **40 000,00€ (quarante mille euros)** ;

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2025 ;

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 11 juin 2025 ;

Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'organisation de la manifestation autour de la culture amérindienne qui se tiendra le samedi 23 août 2025 à Iracoubo dans le cadre « des journées des peuples autochtones » pour un montant de **40 000,00€ (quarante mille euros)** selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Animations	28 000,00€	CCDS	40 000,00€
Communication	5 000,00€		
Transport	4 000,00€		
Logistiques	2 000,00€		
Imprévus	1 000,00€		
TOTAL	40 000,00€	TOTAL	40 000,00€

ARTICLE 3 : SOLLICITE une subvention au dispositif LEADER à hauteur de 100% du coût d'objectif de l'action.

ARTICLE 4 : INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2025.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de procurations : 03
Nombre de votants : 11
Pour : 11
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Iracoubo en séance publique, le 24 juin 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président absent,
La 2^{ème} Vice-Présidente, par délégation,


Céline REGIS

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250627-24-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-06-2025

Publication le : 28-06-2025